## Certificat de conformité

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Établissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 (2) Dénomination : (D.1)Marque (D.2)Type Variantes Versions **IVECO** (D.3)Dénomination commerciale 65J17BE3A37 (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type 65C17 (F.1)Masse en charge maximale techniquement admissible ZCFC65C000D435895 (F.2)Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC) 6500 Kgs Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (F.3)6500 Kgs 10000 Kgs (J) Catégorie internationale (J.1)Genre national N2 CAM (K) Numéro de la réception par type (P.1) Cylindrée P 2382-06-04 (P.2)Puissance nette maximale 2998 Cm<sup>3</sup> (P.3)Source d'énergie 125 kW (P.6) Puissance administrative GO (S.1)Nombre de places (y compris celle du conducteur) (U.1)Niveau sonore à l'arrêt (U.2)Régime de rotation du moteur lui correspondant 83 Centrale dans l'empattement 2625 tr/min (V.9)Classe environnementale

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ; Que le véhicule sort de nos usines le

08/11/10

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le

08/11/10

(\*)Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le proces-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 pullet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et : soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;

soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999 Trappes, le :22/11/2010

(par délégation spéciale du président)

## ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité delVECO SPA TURIN (Italie) Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1) Réservoir à carburant

- Nombre : 1 - Capacité : 100Litres - Emplacement : Gauche - Matière

2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : Non Si oui

3) Véhicule livré en version 13) Type de protection AR

: en châssis-cabine : (voir nota 1)

16) Dispositif de sécurité ABS ASR ESP

: Sans

: Oui : Non : Non

: Plastique

: Avec le système de freinage ESP, les

modifications d'empattement et de suspension sont interdites.

Nota